

Règlement intérieur

1. Chaque participant est considéré comme un tiers vis-à-vis des autres participants, et il déclare ici être assuré en responsabilité civile. La société se réserve le droit de demander aux joueurs une pièce d'identité pouvant justifier de leur âge.
2. Les participants déclarent être en bonne santé physique pour pratiquer le paintball, l'airsoft, l'archery tag ou le laser tag et renoncer à tout recours contre la société, l'organisateur et ses membres en cas d'accident.
3. La société OPÉRATION PAINTBALL et l'association Opération Battlesoft ne sauraient être tenues responsable d'un accident que si sa responsabilité était engagée et prouvée.
4. La consommation d'alcool est formellement interdite avant et pendant les séances de jeu sous la gestion d'Opération Paintball. Le taux d'alcoolémie maximum accepté est identique à celui en vigueur pour le code de la route. Tout joueur ou groupe de joueurs se présentant avec un taux d'alcoolémie manifeste pourra se voir refuser l'accès aux aires de jeu et l'acompte ne sera pas remboursé. Ce choix sera laissé à la seule appréciation des organisateur, arbitres, gérants et ne saura être contesté.
5. Au début de chaque séance, les règles de sécurité suivantes seront expliquées aux joueurs. Tout manquement à ces règles de sécurité pourra entraîner l'exclusion du contrevenant et n'engagera que sa propre responsabilité en dégageant Opération Paintball, Opération Battlesoft de toute responsabilité en cas d'accident :
 - Le port du masque de protection est obligatoire. Il est interdit de l'enlever (ou de le relever sur la tête) sur les terrains y compris à la fin des parties. Le masque est à conserver jusqu'à la sortie totale du terrain.
 - En paintball et airsoft de loisir la distance de tir minimum est de 7 mètres. Tout joueur ne respectant pas cette distance expose consciemment son adversaire à un choc sévère. En cas d'accident, le joueur concerné est considéré comme pleinement responsable.
 - Le bouchon de canon et/ou le cran de sureté doivent être mis en place systématiquement par le joueur en dehors des surfaces de jeu ou sur la demande du coach.
 - Il est interdit de tirer sur un joueur qui lève le bras pour signaler qu'il est éliminé, sur les coachs, en direction ou dans les zones neutres ou sur toute personne, joueuse ou non, qui ne serait pas équipée d'un masque de protection.
 - Il est formellement interdit de tirer, même à vide (sans bille), en dehors des zones de jeux.
 - Il est interdit de déplacer les obstacles sur les terrains, les objets ou meubles présents dans les bâtiments. Il est interdit de grimper aux arbres et sur les bâtiments.
 - Le tir de billes ramassées à terre est interdit cela encrasse les systèmes des lanceurs et dégrade le matériel.
6. Opération Paintball ou Opération Battlesoft se réserve le droit d'exclure, sans remboursement, toute personne, joueur ou spectateur, faisant preuve d'agressivité, ne respectant pas les consignes du coach/arbitre/gérants et de sécurité ou agressant verbalement ou physiquement

d'autres joueurs, spectateurs ou coachs/arbitres/gérants. En cas de litige avec un autre joueur ou une autre personne, se référer aux coachs/arbitres/gérants.

7. Toute exclusion définitive d'un joueur ou tout abandon d'un joueur en cours de séance ne saurait prétendre à un remboursement total ou partiel de celle-ci.
8. La direction décline toute responsabilité en cas de vol sur les parkings ou dans l'enceinte du site.
9. La responsabilité d'Opération Paintball ou d'Opération Battlesoft ne saurait être engagée, en cas de non exécution pour un motif qui ne relève pas de sa seule initiative. Dans ce cas, aucun remboursement, total ou partiel ne saurait être réclamé.
10. Aucun matériel extérieur (accessoires, billes, gaz ou pyrotechnie) ne peut être utilisé sur le site sans le consentement d'OPÉRATION PAINTBALL ou d'Opération Battlesoft.
11. Les personnes ne pratiquant pas l'activité sont priées de ne pas gêner le déroulement de celle-ci et de rester dans la zone de non jeux, derrière les filets, et à au moins 2 mètres de ceux-ci. Il est formellement interdit au public et aux joueurs de soulever les filets de protection.
12. Les enfants mineurs (hors joueurs Opération Paintball inscrits) sont acceptés sous la surveillance et la responsabilité exclusive des parents et sont interdits sur les terrains de jeu. Les zones de parking, allées gravillonnées et terrain de pétanque ne sont pas des bacs à sable. Il est interdit de grimper aux arbres. Les animaux ne sont pas acceptés sur le site (nos chiens ne s'entendent pas du tout avec ses congénères). Il est STRICTEMENT interdit de caresser ou jouer avec les chiens ; en cas d'accident, la responsabilité d'Opération Paintball ou Opération Battlesoft ne saurait être engagée.
13. Bien que la peinture des billes de paintball soit lavable, notre société ne saurait être tenue responsable de la dégradation ou salissures éventuelles des vêtements et chaussures des joueurs ou des spectateurs durant leur présence sur le site.
14. Tout matériel dégradé ou perdu sera facturé. Le masque ou les gants 35€, le lanceur ou réplique 180€.
15. Opération Paintball ou Opération Battlesoft se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement intérieur. Cette personne ne pourra prétendre à aucun type de remboursement quel qu'il soit.
16. L'accès aux prestations Opération Paintball ou Opération Battlesoft entraîne l'acceptation du règlement intérieur. Il implique aussi l'acceptation des risques liés à cette activité.
17. Tout participant déclare avoir pris connaissance et adhérer sans réserve au présent règlement intérieur.